

Réseau International des Organismes de Bassin

ORGANISER UNE COOPÉRATION DURABLE

*par Madeleine de Grandmaison **

La France a été l'un des premiers pays à choisir une gestion de l'eau intégrant toutes les activités dans un équilibre compatible avec les besoins des différents acteurs et du milieu, sur ce qu'il est convenu d'appeler un bassin versant (1). L'Union européenne a opté pour cette gestion intégrée par bassin versant, et ce type de gestion a été adopté par de nombreux pays avec des Organismes spécialisés aux formes juridiques diverses. Aujourd'hui beaucoup de ces organismes de bassin sont membres du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Une nécessaire coopération

Le RIOB a été créé en 1994 à Aix les Bains (France) avec plusieurs objectifs :

- « Développer des relations permanentes entre les Organismes intéressés par une gestion globale des ressources en eau par grands bassins et favoriser entre eux des échanges.
- Promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une gestion rationnelle de l'eau pour un développement durable.
- Soutenir des programmes d'information et de formation des Organismes de bassin.
- Encourager l'éducation des populations.
- Évaluer les actions engagées et en diffuser les résultats ».

Les membres du RIOB sont convaincus que « l'ensemble des problèmes liées à la gouvernance de l'eau sont autant de défis qui ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. Les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs, des aquifères, qu'ils soient locaux nationaux ou transfrontaliers » (2). D'où une nécessaire coopération pour faire avancer gestion et conservation de la ressource-eau pour le bien-être des populations, dans le respect de leur droit à l'eau.

Plus qu'un simple outil technique, le RIOB s'inscrit tout à fait, sur le plan humain, dans les Objectifs du Millénaire : la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire en contribuant à une gestion équilibrée et intégrée de l'eau ; la mise à disposition de la connaissance nécessaire à la prévention des risques et au maintien de la biodiversité (lacs, fleuves) ; l'accès du plus grand nombre à l'eau potable et à l'assainissement...

La mise en place d'Organismes de Bassin a été un succès dans

** Vice Présidente du
Conseil Régional de
Martinique,
Présidente du RIOB*

(1) La loi sur l'eau en 1964 a créé en France une instance de gestion du Bassin Versant : le Comité de Bassin. Le Comité de Bassin rassemble en son sein des représentants de l'État, des Collectivités locales, des organismes consulaires, des usagers, des exploitants de la ressource-eau ; s'ajoutent des experts et des personnes qualifiées. Il s'agit d'un lieu de concertation pour une gestion équilibrée et intégrée de la ressource-eau, solidaire des ressources terrestres et vice versa. Cf. l'article de Sarah Feuillet, p. 42.

(2) Déclaration des Trois-Ilets, Martinique, 2002.

beaucoup de cas. Aujourd'hui, les Assemblées Générales du RIOB réunissent plus de 158 organismes membres ou observateurs permanents, de plus de 50 pays. Le Réseau bénéficie du partenariat de nombreux organismes d'État et des grandes institutions financières mondiales. Les rencontres internationales impliquent fortement les pays qui les accueillent.

Le Réseau International a mis en place des Réseaux Régionaux (3), permettant une coopération directe entre Organismes membres d'un même ensemble géographique. Ils ont pour objectif de renforcer les liens entre les Organismes membres de pays voisins, de développer dans la région les activités du RIOB, et d'organiser des activités communes d'intérêt régional.

Une gestion transfrontalière

La gestion transfrontalière a pris une importance considérable dans les relations internationales du fait du nombre de fleuves (261), de la surface continentale concernée (les deux tiers), et aussi du nombre d'habitants desservis : près des deux cinquièmes de la population mondiale.

Parmi ces bassins transfrontaliers, cinquante-deux seraient à traiter prioritairement pour la sécurité et la paix du monde, tant l'eau conditionne tout développement et organisation des pouvoirs : pouvoirs économiques (soucis d'irrigation, transport fluvial), pouvoir politique (situation dominante d'amont), régulation sociale (alimentation, santé). On a pu vérifier combien la gestion brutale et unilatérale des ressources en eau peut se révéler désastreuse à tous égards pour l'homme comme pour les écosystèmes, pour les sociétés et, plus globalement, pour la vie d'une contrée (4).

A contrario, une gestion partagée peut contribuer non seulement à l'éloignement des conflits potentiels, mais encore à l'espérance d'un développement durable au bénéfice des populations. Par son organisation, le RIOB y contribue que ce soit en Afrique, en Europe centrale, en Amérique Latine, en Asie du Sud, tous lieux de grands risques de toute nature. Dans ce contexte, la création de Commissions Internationales se révèle être d'une nécessité stratégique, comme lieu de dialogue, d'échange, d'expériences, de rencontre entre gestionnaires, décideurs, et utilisateurs.

Les Réseaux Régionaux du RIOB constituent des cadres exceptionnels de discussion, de concertation, pouvant préparer les rencontres plus institutionnelles ou gouvernementales sur des sujets délicats de la gestion transfrontalière dont triomphe quelquefois l'intelligence humaine ; un exemple est celui de l'OMVS qui, créé en 1972, connaît aujourd'hui un plein régime de fonctionnement et concerne tous les pays se partageant le fleuve Sénégal (5). Le réseau des Commissions Internationales et des Organismes de

(3) Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) ; Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB) ; Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) ; Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) ; Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers (2002) ; Groupe des Organismes de Bassin Européens pour l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (EURO RIOB).

(4) Cf. la plaine d'inondation du Waza-Logone, au Nord Cameroun.

(5) L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) est l'aboutissement d'un long processus, commencé en 1934, de tentatives pour la maîtrise et l'exploitation rationnelle des ressources du fleuve Sénégal et de sa vallée. Site de l'OMVS : www.omvs-soe.org/raob.htm



Bassins Transfrontaliers a été créé en 2002 sous l'égide du RIOB : l'OMVS en assure aujourd'hui la vice-présidence.

Quand on parle de coopération internationale en matière de gestion intégrée de la ressource eau, on pense immédiatement aux fleuves et aquifères transfrontaliers, mais il se trouve aussi que des bassins appartenant à un seul pays ont les mêmes préoccupations et souhaitent échanger des informations, des données, une méthodologie, un savoir-faire. Ainsi se développe une coopération directe entre bassins, pouvant aboutir à un jumelage. C'est ce niveau de coopération que formalisent le RIOB et ses partenaires dans le cadre du projet « *TwinBasin* » (6), qui fait également progresser la gestion intégrée à l'échelle de Bassins dans des Réseaux Régionaux. Il existe d'autres programmes associés (7).

Anticiper les conflits

Le RIOB n'est pas le seul organisme intervenant dans la coopération internationale centrée sur l'eau. Son originalité vient de ce que son action vise à anticiper les conflits. Dans son souci d'instaurer des règles de bonne gouvernance, basées sur la participation de tous les acteurs, le RIOB crée les conditions d'une gestion pacifique et durable. Le rôle du RIOB n'est pas simple pour autant. Une coopération efficace est un consensus entre un ensemble de partenaires (8). Il lui faut arriver à bien définir et coordonner le rôle de chacun, à trouver les moyens matériels et humains pour un fonctionnement optimal et surtout bénéficier de concours inter-États pour les bassins transfrontaliers, à rester en phase avec les populations, à passer d'une sensibilisation à une information de bonne qualité relayée par une véritable éducation. Tout cela nécessite plusieurs niveaux de fonctionnement et des relais : des experts pour les échanges d'informations, d'expériences, de données ; des opérateurs pour les remontées du terrain, la mise à disposition du savoir-faire ; des médiateurs et éducateurs, liens avec les populations et quelquefois même entre des partenaires. Un des résultats du RIOB est de réunir toutes ces compétences en son sein. Le RIOB est partie prenante des objectifs des grands forums et programmes internationaux sur l'eau.

Jeune organisme (dix ans) le RIOB et ses partenaires plaident pour la création et le renforcement des Organismes de Bassin pour une gestion intégrée de la ressource eau, dans le respect de la diversité culturelle et géographique des peuples. Ils demandent l'aide internationale nécessaire et militent pour l'institutionnalisation de la gestion de l'eau au niveau transfrontalier. Ils croient de plus en plus que l'eau est un merveilleux support pour la coopération qui peut éloigner le spectre des conflits potentiels liés au partage de ce bien vital.

Madeleine de Grandmaison

(6) « *TwinBasin* » vise à promouvoir des jumelages bilatéraux de bassin pour renforcer les pratiques de gestion intégrée de la ressource en eau. Les échanges directs semblent le moyen le plus fiable pour diffuser les bonnes pratiques et renforcer les ressources humaines des Organismes.

(7) Voir le site du RIOB : www.riob.org

(8) Organismes de bassins transfrontaliers, États, collectivités locales, acteurs économiques, usagers divers, opérateurs publics et privés de l'exploitation, et plus largement les populations.